

## Civisme - Déjections canines

Nous vous rappelons que la commune est équipée de canisacs. Nous vous prions de ramasser les déjections de vos animaux, sur les trottoirs ainsi que les pelouses et espaces verts, et de les mettre dans une/votre poubelle.

Si vous utilisez les canisacs, nous vous remercions de ne prendre qu'un seul sac à la fois.

## Mairie - Support vélos

Un support pour ranger les vélos a été installé sur la placette de la mairie pour faciliter leur rangement lors de vos déplacements en mairie de Bois-de-Haye.



Des vitesses excessives sont constamment observées dans notre commune mettant en danger les piétons, les cyclistes, les autres véhicules...

Pour le bien et la sécurité de tous, levez le pied et respectez les limitations de vitesse.



## Elagage parking chemin de Maron

Les branches d'un hêtre mettaient en danger le stationnement sur le parking du chemin de Maron.

Les services techniques sont intervenus avec la nacelle pour couper les branches dangereuses. L'arbre sera abattu prochainement par les services de l'ONF.

Le parking est de nouveau ouvert au stationnement.



## Contact Eau et Assainissement

Les compétences eau et assainissement ont été transférées à la Communauté de Communes Terres Toulouises.

Pour tout renseignement et information, vous pouvez les contacter au 09.74.19.55.55.

De son côté, la commune relaye les informations de la CC2T sur ses différents supports de communication.



## Dates des permanences du maire et des adjoints

Samedis 10 et 24 avril de 10h à 11h30.

Samedis 15 et 29 mai de 10h à 11h30.

Samedis 12 et 19 juin de 10h à 11h30.

La secrétariat de mairie sera également ouvert à ces dates, de 8h30 à 11h30



## Mobilisation fermeture de classe

« Ne touchez pas à notre école » : épilogue

Les effectifs de l'école élémentaire Geo Condé de Velaine-en-Haye étant en baisse, le Directeur d'académie nous annonçait, en février, la probable fermeture d'une classe dès la rentrée prochaine.

Très rapidement les représentants des parents d'élèves avec le soutien de la municipalité se sont mobilisés : rencontres avec les représentants de l'académie, banderoles accrochées dans la commune, flyers distribués dans les boîtes aux lettres et une manifestation pacifique a même été organisée. Parents, enfants, grands-parents, simples habitants et élus ont tous répondu présent un dimanche matin par grand froid.

Grâce à cette forte mobilisation, nous avons été entendus. Notre classe pour cette année est sauvée !

Quid pour les années futures ?

## Aire de jeux

Avec le retour des beaux jours, les aires de jeux de la commune ont été vite occupées.

Suite à de nombreuses plaintes, un arrêté pour l'utilisation de ces aires de jeux a été pris.

Ainsi, leur utilisation est possible de 10 heures à 21 heures.

Ces aires sont strictement interdites à tous les animaux, même tenus en laisse.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents. L'âge limite d'utilisation des structures est de 12 ans.

Il nous a été rapporté qu'à plusieurs reprises des adolescents occupaient ces lieux. Cela a occasionné avec des parents des échanges verbaux inadmissibles. Les adolescents de plus de 12 ans n'ont pas à utiliser ces aires de jeux.

Par sécurité, les vélos, trottinettes et autres moyens de locomotions doivent rester à l'extérieur de ces aires.

En cas de non respect de ces instructions, la gendarmerie pourra dresser un procès verbal.

Nous comptons sur votre compréhension afin que nos enfants puissent bénéficier de ces équipements en toute sécurité.

## Carnaval

Les écoliers de Sexey-les-Bois ont fêté carnaval avec leurs déguisements en parcourant les rues du village sous un soleil radieux pour le plus grand plaisir des habitants qui les ont applaudis sur leur passage.



## Jobs d'été

Tu as entre 16 et 20 ans et tu souhaites travailler cet été ?

La municipalité te propose d'intégrer l'équipe des agents municipaux.

Au menu : peinture, petits travaux, arrosage...

A partir du 12 avril 2021, tu pourras postuler pour un emploi d'une durée de 15 jours (les matins exclusivement) en envoyant ta lettre de motivation et ton CV en mairie.

N'oublie pas de mentionner la(les) période(s) où tu es disponible (du 12 au 23 juillet / du 26 juillet au 6 août / du 9 au 20 août).

## Elections 2021

Ce sont, normalement, les 13 et 20 juin 2021 que se tiendront les élections départementales et régionales. Ces dates dépendent de l'évolution de l'épidémie de Covid-19.

Par dérogation au code électoral, le nombre de procurations de chaque mandataire est porté à deux (au lieu d'une).

### Où faire établir sa procuration ?

L'autorité localement habilitée à établir une procuration peut varier. Selon la commune où est situé son domicile ou son lieu de travail, le mandant doit se rendre :

- dans un commissariat de police (où qu'il soit),
- ou une gendarmerie (où qu'elle soit),
- ou au tribunal dont dépend son domicile,
- ou au tribunal dont dépend son lieu de travail.

Si son état de santé ou une infirmité sérieuse empêchent le déplacement, le mandant peut demander qu'un personnel habilité à délivrer une procuration, policier ou gendarme, se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité.

**Nouveauté :** Vous pouvez désormais remplir le formulaire CERFA n°14952\*01 de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée.

Source : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

## Aide à l'environnement

Une aide financière forfaitaire de 50€ TTC est accordée depuis le 1er janvier 2021 pour l'achat d'un récupérateur d'eau. Cette participation est versée aux personnes qui en font la demande sur présentation de la facture d'achat. Cette aide sera attribuée une seule fois par foyer, dans l'ordre d'arrivée des demandes et dans la limite des crédits budgétaires ouverts pour cette opération. En cas d'atteinte de cette limite, l'aide sera versée sur le budget suivant.

### Cimetière - Palissade

Une palissade a été installée dans la nouvelle enceinte du cimetière pour dissimuler les bacs à déchets.

Deux bacs sont présents : **un pour les déchets verts et un pour les plastiques.**

Nous vous remercions de respecter ces consignes de tri pour tous les déchets du cimetière.



### Nuisances sonores - Horaires à respecter

Les nuisances sonores (travaux de bricolage ou jardinage, musique, fêtes, équipements fixes, ...) peuvent devenir des troubles à la santé publique et impacter la qualité de vie de chacun lorsqu'ils sont répétitifs, intenses ou qu'ils durent dans le temps. Nous vous remercions d'accorder la plus grande attention au respect de la tranquillité de chacun.

Ainsi, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers doivent être effectués uniquement :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h,
- Les samedis de 9h à 12h et 15h à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

### Don du sang

Lors de la collecte de sang du 10 mars 2021, 45 donateurs se sont présentés, 35 ont été prélevés.

Merci pour votre implication !

"Je donne mon sang, je sauve des vies !"



## Fleurissement

Comme expliqué dans les précédentes communications, certains bacs à fleurs en pierre, grands consommateurs d'eau, ont été retirés au profit de massifs plus importants (entre la boulangerie et la RD 400, devant le groupe scolaire, en face de la mairie déléguée de Sexey-les-Bois et à l'entrée des résidences de Haye).

Les derniers végétaux y seront plantés mi-avril.

Les bacs à fleurs de couleurs ont été regroupés pour un effet de fleurissement plus spectaculaire, pour une facilité d'arrosage et un gain de temps pour les employés communaux.



## Enquête publique

Une enquête publique s'est déroulée du 15 février au 1er mars 2021 dans le cadre de la rétrocession et du transfert dans le domaine public des voiries et des équipements de l'ensemble immobilier « les résidences de la Haye ».

Le commissaire-enquêteur a rendu « un avis favorable au projet de la municipalité de régulariser la situation foncière des voiries et des équipements des Résidences de la Haye, en les transférant d'office dans le domaine public communal ».

Monsieur le Maire se rendra prochainement chez le notaire pour finaliser ce dossier qui court depuis 1974.

## Fauchage raisonné

En 2021, nous continuons notre lutte contre la chute de la biodiversité et renouvelons le fauchage raisonné sur différents terrains de la commune.

Dans le nouveau cimetière, nous renouvelons également l'ensemencement en pelouse fleurie de la partie non occupée avec un mélange de plantes mellifères.



## Terrain de football

L'entretien du terrain de football a été réalisé à la fin du mois de mars par l'entreprise qui a réalisé son aménagement en 2019 : aération, ameublissement du sol, reprise de la planéité, incorporation de sable et regarnissage.

Suite à ces interventions, l'utilisation du terrain a été impossible pendant 15 jours.



Une clôture sera prochainement mise en place autour du terrain de football pour éviter une suractivité et pour permettre à la pelouse de se fortifier tout au long de l'année. Le city stade et l'aire de jeux à côté de la salle des petites fêtes resteront accessibles pour les amateurs de ballon rond.



Un nouvel équipement est venu agrandir le parc matériel des services techniques : il permettra d'entretenir le terrain et d'éviter la formation de mousse grâce au ramassage de l'herbe fraîchement coupée.

Ce tracteur servira également sur les différents espaces verts de la commune.